Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 001-210100780-20260423-DE_033_2026-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX
Délibération n° 33-2026

Nombres de conseillers :	**19**	L'an deux mille vingt-cinq,
En exercice :	**19**	Le 23 avril
Présents :	**16**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué,
Votants :	**18**	est réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Brigitte FLEURY - Jean-Pierre SZWED – Patricia ALTHERR – Fabien BELOTTI – Françoise SUDAN –- Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA - Anthony SERRA – Francesca DONELLI – Martial MEDA – Emmanuelle BELOTTI - Corentin RINALDI –- Clément DOGLIANI - Christian JOLIE – Sandrine BAERISWYL

Absents ayant donné procuration : Yoann FURNON a donné procuration à Jean-Pierre SZWED - Rosalie ALTHERR a donné procuration à Patricia ALTHERR - Damien LAURENCOT a donné procuration à Christian JOLIE

Secrétaires de séance : Patricia ALTHERR et Emmanuelle BELOTTI

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14, relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du CFU.

Madame le Maire explique que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L 1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Madame le Maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Le CFU :

- Rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote
- Apporte une information enrichie grâce au rapprochement des données d'exécution budgétaires et d'informations patrimoniales
- Simplifie les procédures via la démarche de dématérialisation

L'Assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2025. Madame le Maire propose de désigner M. Michel PETER en sa qualité d'adjoint délégué aux finances.

Après présentation du CFU 2025, Mme le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter, étant précisé qu'elle n'est pas comptabilisée dans les membres autorisés à voter.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 001-210100780-20260423-DE_033_2026-DE

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 16 avril 2026, M. Michel PETER invite l'assemblée à se prononcer sur le CFU de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à la majorité**,

- **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2025 dont les résultats sont les suivants :

Résultat de clôture de l'exercice 2025

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Résultat reporté de l'exercice 2024	**514 810,83**	**1 695 001,58**	**2 209 812,41**
EXERCICE 2025			
RECETTES	13 844,50 €	2 105 786,15	2 119 630,65
DEPENSES	572 977,98 €	1 395 413,62	1 968 391,60
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	**-559 133,48 €**	**710 372,53 €**	**151 239,05**
RESULTAT CUMULE DE CLOTURE 2025	**- 44 322,65 €**	**2 405 384,11 €**	**2 361 061,46**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus ».

- VOTE	
Nombre de Suffrages exprimés	**16**
Vote « Pour »	16
Votre « contre »	0
« Abstention »	2 (Christian JOLIE et Sandrine BAERISWYL)
Ne prend pas part au vote	1 (Aline HOFER FAVRE)

Pour extrait conforme,

Fait à Challex, le 23 avril 2026

Le Maire,

Aline HOFER FAVRE

Département de l'Ain
MAIRIE DE CHALLEX

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et affichée le :